

Affaires courantes

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, dans Beauchesne, on précise très clairement, au sujet de la période des questions, qu'on est censé poser des questions touchant les responsabilités du gouvernement du pays.

Les ministériels et les membres de l'opposition officielle ont pris pour habitude de revenir sur des débats et des argumentations qui se déroulent à l'assemblée législative de l'Ontario, à Toronto.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Je me demande, madame la Présidente, si vous déciderez que, lorsque le gouvernement souhaite soulever des questions dans cette enceinte, on devrait nous donner la chance d'y répondre, ce qui nous ferait un très grand plaisir d'ailleurs, surtout quand les chiffres sur le chômage publiés aujourd'hui montrent que le taux a augmenté de 5,5 p. 100 dans tout le pays alors qu'il a baissé de façon marquée en Ontario.

Mme le vice-président: Le député s'est lancé dans un débat à propos d'un rappel au Règlement. Je pense que nous n'allons pas entreprendre un débat de cette nature à ce stade-ci.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je voudrais dire, au nom du gouvernement, que nous comprenons l'embarras de notre collègue au sujet de ce qui se passe à Queen's Park et nous ne voudrions absolument pas nous étendre sur ce qui lui arrive ainsi qu'à son parti.

Mme le vice-président: La parole est au député de York-Ouest. Est-ce au sujet de la même question?

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Oui, madame la Présidente, il s'agit du même rappel au Règlement.

Le député de Windsor m'empêche sûrement d'exercer mon privilège à titre de député de Toronto, alors que mes électeurs ne bénéficient vraiment d'aucun leadership ni de Queen's Park ni d'Ottawa. . .

Mme le vice-président: La présidence a déjà rendu une décision à ce sujet; nous allons maintenant passer aux affaires courantes.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES
PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISEPRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA
SECTION CANADIENNE

Mme le vice-président: En vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le Rapport des activités de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, à la réunion du Bureau international de l'AIPLF, tenue à Luxembourg, du 3 au 6 septembre dernier.

* * *

[Traduction]

LE PROJET DE LOI C-91

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes, avec un amendement.

J'ai eu le privilège de faire partie de nombreux comités depuis que je suis député et je voudrais exprimer des remerciements particuliers pour l'appui que j'ai reçu du Bureau des conseillers législatifs ainsi que du Service de recherche de la bibliothèque du Parlement et du bureau du greffier. Ce projet de loi était compliqué, et l'étude en comité s'est avérée difficile. Je puis vous assurer, madame la Présidente, que nous avons obtenu une aide appréciable de tous ces services.

Je voudrais faire quelques observations, car, à titre de parlementaire, j'ai toujours cru qu'un comité législatif était l'endroit où un député pouvait accomplir ses fonctions les plus importantes au nom de ses électeurs. En effet, c'est au comité qu'il peut examiner un projet de loi et répondre aux multiples appréhensions dont peuvent lui faire part des témoins ainsi que ses propres électeurs.

En tant que président du comité, je crois que nous avons perdu au moins cinq journées, où les activités ont